

Saint-Alban, le jeudi 28 mars 2024

Objet : Accueil des enfants les jours de grève
Grève du mardi 02 avril 2024 – Ecole élémentaire Jean Jaurès

Madame, Monsieur,

Conformément à la Loi n° 2008-790 du 20 août 2008, créant un droit d'accueil au profit des élèves de l'école élémentaire, et suite au mouvement de grève du mardi 02 avril 2024, la Municipalité vous informe qu'un service minimum sera mis en place pour accueillir les enfants dont les enseignants sont grévistes sur le temps scolaire.

Les enfants dont les enseignants sont grévistes seront accueillis au service minimum qui aura lieu au Centre de Loisirs (5 rue Salgaréda – 31140 SAINT-ALBAN) de 8h50 à 12h et de 13h50 à 16h30.

Les services ALAE matin, midi et soir fonctionneront normalement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

L'Adjointe au Maire
Déléguée aux Affaires Scolaires
Mme Chantal LAVAUD

